

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1973.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1974, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 24

Services du Premier Ministre.

III. — **DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS**

V. — **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

VI. — **COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT
ET DE LA PRODUCTIVITE**

Rapporteur spécial : M. Fernand LEFORT

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, Joseph Raybaud, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; Auguste Amic, André Armengaud, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Roger Gaudon, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, Gaston Monnerville, René Monory, Mlle Odette Pagani, M. Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 646 et annexes, 681 (tomes I à III et annexes 27 et 29), 686 (tome XVIII) et in-8° 52.

Sénat : 38 (1973-1974).

Lois de finances. — Journaux officiels - Conseil économique et social - Plan.

TABLE DES MATIERES

	Pages.
Direction des Journaux officiels :	
I. — Analyse sommaire des crédits.....	5
II. — L'évolution de l'activité de la Direction des Journaux officiels et les perspectives d'avenir du service.....	6
Conseil économique et social.....	11
Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité.....	15
I. — Les moyens des services.....	18
II. — Les interventions publiques.....	23

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

Mesdames, Messieurs,

Votre rapporteur entend analyser tout d'abord les crédits demandés pour 1974 avant d'apprécier l'activité de la Direction des Journaux officiels et de présenter les perspectives d'avenir de ce service.

I. — Analyse sommaire des crédits.

Le montant de la dotation demandée par la Direction des Journaux officiels au titre du projet de budget pour 1974 s'élève à 56.781.631 F en crédits de paiement, ce qui représente une augmentation de 26 % par rapport à l'année 1973 (contre + 16 % en 1973 par rapport à 1972).

La répartition des crédits est la suivante :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés en 1973.	CREDITS prévus pour 1974.
	(En francs.)	
I. — TITRE III		
<i>Moyens des services.</i>		
Personnel	792.548	852.463
Matériel et fonctionnement des services.....	42.650.060	53.949.168
Total.....	43.442.608	54.801.631
II. — TITRE V		
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>		
Equipement (chapitre 57-00) :		
— autorisations de programme.....	1.659.000	1.980.000
— crédits de paiement.....	1.659.000	1.980.000
Total pour les Journaux officiels (excepté les autorisations de programme).....	45.101.608	56.781.631

L'augmentation des dépenses ordinaires provient essentiellement du développement des activités du service (mesure nouvelle 01-13-03 = + 5 millions de francs) ; l'accroissement de la consommation de papier journal et des frais d'entretien des machines autorise également l'ouverture d'un crédit de 2.400.000 F.

L'incidence des augmentations de salaires allouées aux personnels placés sous le régime des conventions collectives de la presse parisienne est évaluée à 2.400.000 F.

II. — L'évolution de l'activité de la Direction des Journaux officiels et les perspectives d'avenir du service.

Votre rapporteur entend exposer rapidement le bilan de l'activité de la Direction des Journaux officiels pour justifier les mesures nouvelles demandées au titre de l'année 1974, avant de formuler plusieurs critiques à l'encontre de la gestion du service.

A. — BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

L'évolution du montant des dépenses de la Direction des Journaux officiels est liée au développement des activités du service, qui nécessite l'ouverture de crédits de paiement et d'autorisations de programme. Mais les perspectives relatives au développement des services demeurent modestes.

1. *Les ajustements aux besoins du service.*

a) Les dépenses ordinaires.

Chaque année, le calcul des dépenses de composition, d'impression, de distribution, ne peut prendre en considération au titre des services votés que la masse salariale de l'année précédente. Il ne tient pas compte des augmentations des salaires prévues par la convention collective de la presse parisienne, des reclassements catégoriels, et surtout des heures supplémentaires. En conséquence un écart important apparaît nécessairement entre les dépenses réelles et la dotation initiale de l'exercice qui est comblé — s'agissant de crédits à caractère provisionnel (état G de la loi de finances) par prélèvement sur la dotation inscrite au titre des dépenses éventuelles.

Pour diminuer ce prélèvement important, surtout en période de hausse des prix, une somme de 5 millions de francs a été allouée en mesure nouvelle au profit du chapitre 34-04.

En outre, des dépenses supplémentaires sont nécessitées en premier lieu par le remplacement des polices de matrices usagées de certaines machines à composer et l'achat progressif d'un stock de pièces de rechange pour les réparations urgentes de ces machines et des autres matériels en service (presses à imprimer, rotatives, machines à adresser, matériel de clicherie, etc.). La vétusté de beaucoup de ces matériels implique des réparations de plus en plus fréquentes et onéreuses. Des achats de papiers et particulièrement de papier journal, dont la consommation est en progression constante (de 9 à 11 % par an) doivent également être effectués.

Aussi bien, la mesure nouvelle 01-13-02 majore-t-elle de 2.400.000 F la dotation du chapitre 34-03.

Le service informatique est devenu opérationnel en septembre 1973. Les crédits demandés pour le fonctionnement de cette unité (mesure nouvelle 01-13-01) se répartissent comme suit :

Pour 1974, la dépense annuelle pour la location de l'ordinateur et des perfos est estimée à 415.000 F. La dotation 1973 étant de 273.000 F, le supplément nécessaire accordé est de 142.000 F.

Cette mesure concerne l'ensemble des dépenses effectuées pour l'achat, l'entretien et les réparations du « petit matériel » du *Journal officiel*, les fournitures de bureau, les frais d'expédition, l'entretien des locaux, des ascenseurs et du téléphone, la protection des transports de fonds, les examens hématologiques. Tous les crédits demandés au titre de ce chapitre ont toujours été calculés au plus juste et leur gestion assurée dans les conditions les plus strictes. Ce réajustement a été rendu nécessaire par l'augmentation constante des services et des produits ainsi que par l'accroissement d'activité de la Direction.

C'est donc au cours de l'année 1974 que pourra être appréciée l'amélioration de la gestion du service commercial due à l'introduction de méthodes informatiques.

b) Les dépenses en capital.

Les crédits d'investissement ont connu un notable accroissement dans le budget 1973, préparé en 1972. Ils sont passés de 1.500.000 F à 1.700.000 F soit un accroissement de 13,3 %. Entre

1969 et 1973, ils ont subi une augmentation de 117 %. Grâce à cet effort, le risque de rupture de fonctionnement des services, par suite de la vétusté du matériel, est maintenant écarté. Le cinquième du parc des machines à composer, dont la situation était la plus préoccupante, a été renouvelé depuis cinq ans.

Dans l'emploi des crédits, l'état des machines a conduit tout naturellement à donner la priorité absolue au renouvellement du matériel arrivé à bout d'usage, mais cette année comme les autres, la poursuite d'une meilleure productivité n'a pas été perdue de vue et en particulier en 1972, la mise en service d'une nouvelle machine à l'atelier de brochage a permis de réaliser un gain de temps de 25 % sur certaines opérations de ce service. Grâce aux améliorations du matériel, l'augmentation de productivité de ce service a été de 22 % en 1972.

Cet effort d'investissement devra être poursuivi dans les années à venir, car il est apparu plus réaliste de répartir sur plusieurs exercices la réduction du retard très important accumulé depuis des années et cette résorption est loin d'être achevée.

En effet, malgré le régime de travail intensif qui est demandé au matériel (les Journaux officiels ayant le régime des 3×8), 18 machines à composer sont en service depuis plus de seize ans, 3 des presses à imprimer depuis quatorze ans, les cinq machines à plier les journaux sont utilisées depuis quinze ans et les exemples pourraient être multipliés.

Si les crédits qui sont demandés au Parlement sont accordés, le plan de rénovation du matériel sera poursuivi par l'achat de matériel de composition, d'impression et de pliage des journaux.

2. Les perspectives relatives au développement des services.

Depuis plusieurs années déjà, la Direction des Journaux officiels n'a pas fait de projets de développement des activités de ses services, car les moyens matériels dont elle dispose ne lui permettent déjà que très difficilement de faire face aux publications qui lui sont prescrites par les pouvoirs publics.

Toutefois, en tant que service public, un effort particulier est accompli au profit de la diffusion et de la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires.

B. — PLUSIEURS CRITIQUES PEUVENT ÊTRE FORMULÉES
A L'ENCONTRE DE LA GESTION DES JOURNAUX OFFICIELS

1. La dernière modification du tarif des annonces publiées au *Journal officiel*, Lois et Décrets, au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* et au *Bulletin des Annonces commerciales* a eu lieu à compter du 11 août 1968, en application des décrets n^{os} 68-710, 68-711 et 68-712 du 3 août 1968, publiés au *Journal officiel* du 7 août 1968. Une augmentation de ces tarifs, qui sont nettement inférieurs à ceux des annonces judiciaires et légales publiées dans la presse, est actuellement envisagée, de façon à obtenir un meilleur équilibre de la gestion.

Même s'il convient, cependant, de ne pas oublier que la Direction des Journaux officiels constitue un service public, dont une des missions essentielles est la diffusion et la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires, *la fixation des tarifs ne doit pas aboutir au versement de subventions déguisées aux annonceurs.*

2. Dans son rapport sur le projet de budget des Journaux officiels pour 1973, votre rapporteur avait souhaité l'élaboration d'une étude en vue de définir les conditions d'une renonciation au contrat d'affermage de la publicité entre la Direction des Journaux officiels et une filiale de l'Agence Havas, la « *Société pour la publicité dans les Journaux officiels* » (1).

Il a donc demandé à l'administration si cette question avait été examinée au cours de l'exercice sous revue.

La réponse de la Direction des Journaux officiels est négative : après avoir estimé que la réalisation d'une telle étude était subordonnée à l'installation du service informatique, la Direction des Journaux officiels invoque désormais la longueur et la complexité des tâches d'automatisation des recettes dévolues aux ensembles électroniques de gestion pour refuser d'envisager de charger le service compétent de la confection de cette étude.

Il est toutefois intéressant de noter que la Direction des Journaux officiels ne formule pas d'opposition de principe à la gestion en régie directe des annonces puisqu'elle assure ces tâches chaque fois que cette méthode est techniquement réalisable (publi-

(1) Rapport général, Sénat n^o 66, fait au nom de la Commission des Finances sur le projet de loi de finances pour 1973 par M. Yvon Coudé du Foresto, Annexe n^o 25, par M. Fernand Lefort (p. 6).

cation des déclarations d'associations et droits d'insertion au *Bulletin officiel des Marchés publics*).

3. Votre rapporteur a enfin remarqué l'absence de Comité d'entreprise dans l'entreprise qui procède à la composition et à l'impression des *Journaux officiels* : la Société anonyme de composition et impression des *Journaux officiels*, qui a un président, un conseil d'administration et un directeur propre, n'emploie que des ouvriers professionnels chargés d'exécuter tous les travaux d'imprimerie. Les conditions de travail de ces 387 ouvriers sont fixées par la convention collective de la presse parisienne. Même s'il apparaît que la publication du *Journal officiel* est un service public à caractère administratif exploité en régie, il n'est pas normal que le personnel non administratif ne puisse désigner ses représentants au sein d'un Comité d'entreprise.

*
* *

La Commission des Finances a examiné les crédits de la Direction des *Journaux officiels* lors de sa séance du lundi 15 octobre 1973.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits de la Direction des *Journaux officiels* pour 1974.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Par rapport à l'année 1973, la dotation budgétaire du Conseil économique et social progresse de 28,73 millions de francs à 31,44 millions de francs.

La répartition des crédits est la suivante :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés en 1973.	CREDITS PREVUS POUR 1974		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
(En francs.)				
TITRE III				
<i>Moyens des services.</i>				
Première partie. — Personnel :				
Indemnités des membres du Conseil et des sections (31-01).....	19.570.000	20.670.000	+ 800.000	21.470.000
Dépenses de personnel (31-11).....	7.260.000	7.670.000	+ 300.000	7.970.000
Totaux pour la première partie.....	26.830.000	28.340.000	+ 1.100.000	29.440.000
Quatrième partie. — Matériel (34-01).....	1.900.000	1.900.000	+ 100.000	2.000.000
Totaux pour le titre III.....	28.730.000	+ 30.240.000	+ 1.200.000	31.440.000

L'augmentation des dépenses (+ 2.710.000 F) provient en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques (+ 1.510.000 F) et d'un ajustement aux besoins des crédits de personnel et de matériel (+ 1.200.000 F).

La Commission des Finances a examiné les crédits du Conseil économique et social lors de sa séance du lundi 15 octobre 1973.

Elle soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget du Conseil économique et social pour 1974.

**COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN D'EQUIPEMENT
ET DE LA PRODUCTIVITE**

Les crédits inscrits au fascicule VI des Services du Premier Ministre, « Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité », passent de 40 millions de francs en 1973 à près de 43 millions de francs en 1974, en progression de 2,84 millions de francs (+ 6,6 %) d'une année sur l'autre.

Ces crédits concernent trois catégories de dépenses :

Ils couvrent, en premier lieu, les dépenses de fonctionnement du Commissariat général du Plan et de deux organismes qui lui sont rattachés : le Centre d'étude des revenus et des coûts (C.E.R.C.) et le Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (C. O. R. D. E. S.).

La seconde catégorie de dépenses est constituée par les subventions accordées au Centre de recherche et de documentation sur la consommation (le C. R. E. D. O. C.) et au Centre national d'information pour la productivité des entreprises (C. N. I. P. E.).

Enfin, une dotation assure le financement des recherches en socio-économie conduites par le Commissariat du Plan et par le C. O. R. D. E. S.

*
* *

L'ensemble des crédits figurant dans le fascicule budgétaire du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité se trouvent récapitulés dans le tableau ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS 1973	CREDITS PREVUS POUR 1974		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
TITRE III				
<i>Moyens des services.</i>				
Rémunérations du personnel	8.202.051	8.880.861	+ 498.600	9.379.461
Charges sociales	1.049.294	1.158.919	+ 27.114	1.186.033
Matériel et dépenses diverses de fonction- nement et d'entretien	2.144.856	2.146.956	+ 1.230.000	3.376.956
Réalisation et diffusion des travaux du Commissariat et des commissions	143.800	143.800	+ 200.000	343.800
Travaux et enquêtes	5.053.150	5.013.150	+ 410.916	5.424.066
Total Titre III	16.598.151	17.343.686	+ 2.368.630	19.710.316
TITRE IV				
<i>Interventions publiques.</i>				
Subvention au C. R. E. D. O. C. (a)	1.370.000	1.370.000	+	1.370.000
Subvention au C. N. I. P. E. (b)	14.314.783	14.244.783	- 2.173.000	12.071.783
Subvention pour la recherche en socio-éco- nomie	7.814.000	7.814.000	+ 1.967.000	9.781.000
Total Titre IV	23.498.783	23.428.783	- 206.000	23.222.783
Total général	40.091.934	40.772.469	+ 2.160.630	42.933.099

a) Centre de recherche et de documentation sur la consommation.
b) Centre national d'information pour la productivité des entreprises.

I. — Les moyens des services.

Ces moyens, inscrits au titre III, sont consacrés au fonctionnement des services du Commissariat général du Plan, du C. E. R. C. et du C. O. R. D. E. S.

Organisme créé en 1966 auprès du Commissariat général pour recueillir les informations nécessaires à la mise en place d'une politique des revenus et à une meilleure connaissance de la position de l'économie française dans le monde, le C. E. R. C.

a été également chargé de suivre l'application des accords de participation dans les entreprises dérogeant au droit commun. Quant au C. O. R. D. E. S., il s'agit d'un simple comité scientifique créé en 1970 pour superviser une action de recherche concertée jusqu'alors financée sur les crédits du Fonds de la recherche scientifique et technique. Il dispose d'une légère infrastructure administrative que lui fournit le Commissariat général au Plan.

La répartition des crédits entre les trois organismes évolue de la façon suivante :

	1973	1974
	(En francs.)	
Commissariat général du Plan	13.141.554	15.409.049
C. E. R. C.	2.685.984	2.838.637
C. O. R. D. E. S.	541.279	597.966
Non ventilés	224.334	864.664
	<hr/>	<hr/>
Total	16.593.151	19.710.316

A. — MESURES ACQUISES

Un crédit supplémentaire de 680.535 F est dégagé à ce titre pour l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations dans la Fonction publique et l'application de divers textes concernant la situation des fonctionnaires.

B. — MESURES NOUVELLES

1. *Les moyens du Commissariat général du Plan.*

Mis à part un léger renforcement des moyens d'action en personnel du C. O. R. D. E. S. (+ 40.000 F), les mesures nouvelles inscrites au titre III ne concernent que les services du Commissariat général du Plan pour un montant de 2.326.630 F. Pour l'essentiel (1.828.000 F), ces crédits sont liés à la préparation du VII^e Plan.

a) Crédits de personnel liés à la préparation du VII^e Plan.

Le crédit de 38.126 F demandé au chapitre 31-01 est destiné à assurer la rémunération pendant la préparation du VII^e Plan de deux assistants (niveau catégorie A) au lieu et place de deux agents contractuels (niveau catégorie B).

Les crédits demandés aux chapitres 31-91, 33-90 et 33-91 sont le corollaire de l'opération définie ci-dessus.

Les crédits demandés au chapitre 31-02 (299.512 F) sont destinés :

1° A rémunérer les rapporteurs et secrétaires des commissions et comités ;

2° A rembourser les pertes de salaires aux syndicalistes participant aux travaux de préparation du VII^e Plan ;

3° A renforcer les moyens du Commissariat général du Plan en collaborateurs occasionnels (vacataires).

L'ensemble de ces crédits a été demandé pour les exercices 1974 et 1975.

b) Crédits de fonctionnement.

Chapitre 34-01. — *Matériel* :

Un crédit supplémentaire de 161.000 F a été demandé pour pouvoir faire face notamment à l'augmentation sensible des frais d'achat de papier pour reproduire les divers documents (rapports, comptes rendus de séances, etc.) et d'affranchissement du courrier (envois de rapports, comptes rendus, convocations, etc.).

Chapitre 34-02. — *Frais de déplacement* :

Dès le début de l'exercice 1974, les membres des commissions et comités de modernisation seront appelés à participer aux travaux d'élaboration du VII^e Plan.

Il a donc été nécessaire de prévoir, en mesure nouvelle, les crédits qui permettront de rembourser les frais de transport et de séjour des partenaires socio-économiques.

Si l'on considère que pour 1970, année d'élaboration du VI^e Plan, les dépenses de cette nature se sont élevées à 612.000 F, il apparaît que la mesure nouvelle de 631.000 F ajoutée aux services votés (122.089 F) permettra d'inscrire un crédit de 753.000 F au chapitre 34-02.

Chapitre 34-03. — *Réalisation et diffusion des travaux du Commissariat général et des commissions :*

Une mesure nouvelle de 200.000 F a été demandée pour permettre d'assurer les frais d'édition des documents nécessaires aux travaux d'élaboration du VII^e Plan (programme de travail des commissions et comités, rapports sur les options, etc.).

Chapitre 34-04 (§ 30). — *Collaborations extérieures. — Travaux à forfait :*

A l'occasion de l'élaboration du Plan, le Commissariat général doit pouvoir remplir certaines tâches que ses moyens habituels en personnel et en matériel ne peuvent assurer. Dans ces conditions, il est contraint à faire appel à des collaborateurs extérieurs (traducteurs, sténotypistes, imprimeurs pour le tirage rapide de documents), et une mesure nouvelle de 388.000 F a été demandée à cet effet.

2. Le début des travaux d'élaboration du VII^e Plan.

Dans une lettre du 2 février 1973, M. le Premier Ministre a demandé au Commissaire général du Plan de « soumettre au Gouvernement un rapport d'ensemble sur l'évolution générale de la planification et sur sa place dans le contexte économique et social actuel et de présenter plusieurs conceptions du contenu et de la portée du Plan susceptible d'être retenu pour l'élaboration du VII^e Plan ».

Depuis cette date le Commissariat général du Plan a effectué divers travaux dont les résultats devraient permettre de préparer le dossier demandé par le Gouvernement : consultation d'un important échantillon de personnes sur les orientations possibles et souhaitables de la planification, mise en place d'un certain nombre de groupes de réflexions sur quelques thèmes jugés importants tels que la croissance et les finalités du développement, la famille, le travail, ou les perspectives économiques européennes.

Sur la base de ces premiers travaux, le Commissariat général du Plan vient de proposer au Gouvernement les premières esquisses relatives au VII^e Plan. Ces propositions ont trait d'une part aux problèmes économiques et sociaux auxquels pourraient être consa-

crés les travaux de préparation du Plan et d'autre part, au calendrier et aux définitions possibles du contenu et de la portée du VII^e Plan. Elles portent notamment sur la modernisation des techniques de concertation et sur la nécessaire association des assemblées parlementaires aux différentes étapes de l'élaboration du Plan. Votre commission attacherait un grand prix à ce que des progrès notables soient accomplis en ces deux domaines au cours des années à venir.

3. *Le Centre d'étude des revenus et des coûts.*

Le Centre d'étude des revenus et des coûts (C. E. R. C.), créé par décret du 18 avril 1966, est un service d'administration publique placé sous l'autorité du Premier Ministre et dont le budget est rattaché à celui du Commissariat général du Plan.

Les mesures nouvelles demandées au titre de l'exercice 1974 (25.000 F seulement) représentent moins de 1 % de l'ensemble du budget du C. E. R. C. et sont d'ailleurs compensées par une économie d'un montant équivalent sur les crédits de travaux et enquêtes). Elles sont motivées essentiellement par l'installation d'une partie des services du C. E. R. C. — jusqu'alors « entassés » dans un espace par trop exigü — dans 60 mètres carrés de locaux supplémentaires mis à sa disposition par le Ministère des Affaires culturelles ; les sommes en question sont destinées à permettre d'assurer la contribution du C. E. R. C. aux charges courantes de fonctionnement et d'entretien de ces locaux.

Dans le cadre de sa mission initiale, le C. E. R. C. a poursuivi ou achevé, entre le 1^{er} juillet 1972 et le 30 juin 1973, un certain nombre d'études sur l'évolution des prix en France et à l'étranger, les revenus non salariaux, la situation et l'évolution des salaires en France et à l'étranger, le coût de l'hospitalisation, la situation de l'hôtellerie française, enfin la connaissance des faits et mécanismes économiques par les Français.

Dans le cadre de la mission complémentaire que lui a assignée l'ordonnance du 17 août 1967, le C. E. R. C. a examiné plus de 700 dossiers d'accords de participations dérogatoires. Le bilan des accords de participation au 1^{er} juin 1973 figure dans le tableau ci-après.

Statistique des accords de participation (1) au 1^{er} juin 1973.

	NOMBRE d'accords.	NOMBRE d'entreprises concernées.	NOMBRE de salariés concernés.
Accords de droit commun	5.191	5.191	1.922.848
Accords dérogatoires (soumis à l'examen du C. E. R. C.) :			
a) Accords d'entreprise	1.602	1.602	1.071.140
b) Accords de groupe	369	1.409	525.951
c) Accords auxquels a été reconnue l'équivalence entre l'ordonnance de 1967 et celle de 1959.	18	18	109.199
Total des accords dérogatoires (2)	1.989	3.029	1.706.290

(1) On n'a considéré ici que les accords qui ont été signés, qu'ils soient « de droit commun » ou « dérogatoires ». On rappelle que, lorsque dans une entreprise aucun accord n'a pu être signé, le droit commun est automatiquement appliqué, les avantages fiscaux attribués par l'ordonnance étant alors réduits.

(2) On rappelle que de nombreux accords dérogatoires sont soumis plusieurs fois au C. E. R. C., donc donnent lieu à plusieurs « dossiers ». Le nombre des dossiers examinés par le C. E. R. C. est donc largement supérieur au nombre des accords.

II. — Les interventions publiques.

Les dépenses de subventions et d'interventions publiques inscrites au titre IV subissent pour 1974 un abattement de 206.000 F correspondant à une réduction de 2.173.000 F de la subvention allouée au C. N. I. P. E. et à un accroissement de 1.967.000 F des moyens accordés au Commissariat général du Plan et au C. O. R. D. E. S. pour la recherche en socio-économie, tandis que la subvention attribuée au C. R. E. D. O. C. demeure fixée à 1 million 370.000 F.

A. — LE CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION (C. R. E. D. O. C.)

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901, le C. R. E. D. O. C. est un organisme de recherche fonctionnant sous la tutelle du Commissariat général du Plan. Sa spécificité est l'étude du mode de vie des ménages et de ce qui concourt à le déterminer. Ses clients sont, pour les deux tiers environ, des administrations publiques ou parapubliques, pour un tiers des entreprises ou des organismes professionnels ou étrangers. Pour équilibrer son budget, il reçoit une subvention annuelle représentant 20 à 35 % de ses recettes.

Le budget du C. R. E. D. O. C. pour 1973 s'établissait ainsi lors de son adoption au mois de mai (en francs) :

<i>Dépenses prévues</i>	7.197.000
Charges de personnel.....	5.200.000
Autres charges directes.....	1.585.000
Enquêtes extérieures et sous-traitances	412.000
<i>Recettes prévues à cette date</i>	6.529.000
Subvention	1.370.000
Contrats signés :	
— reports de l'année.....	{ 1.672.000
	{ 2.003.000
Contrats assurés.....	1.484.000

Comme lors des exercices antérieurs, le budget du C.R.E.D.O.C. en 1973 devra faire l'objet en fin d'année d'un complément de subvention.

Pour 1974, il est proposé de reconduire le montant de la subvention inscrite au budget du Commissariat général du Plan (1,37 million de francs), dans l'attente des résultats de l'étude à laquelle doit faire procéder le Ministre chargé de la réforme administrative à la demande du Premier Ministre : cette étude a pour objet d'examiner le fonctionnement actuel du C. R. E. D. O. C. et ses conclusions ne seront pas connues avant la fin de l'année.

Le tableau ci-après fournit une récapitulation des comptes annuels de 1968 à 1972.

	RECETTES					DEPENSES	RESULTATS (6 + 7)	RESULTATS cumulés.	
	Subvention.		Contrats.	Totaux de l'année.	Reports.				Nettes (4 + 5).
	Initiale.	Complé- mentaire.							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
							(3)		
Antérieurs	»	»	»	»	»	»	»	»	+ 381
1968	885	215	2.265	3.365	+ 164	3.539	3.542	— 13	+ 368
1969	877,8	300	2.854	4.032	+ 243	4.275	4.481	— 206	+ 162
1970	885	300	4.338	5.523	— 102	5.421	5.901	— 480	— 318
1971	1.045	(1) 1.160	3.402	5.607	— 54	5.661	5.730	— 69	— 387
1972	1.400	(2) 800	4.639	6.839	— 368	6.471	6.347	+ 124	— 263

(1) Dont 310 au titre des loyers.

(2) Dont 106 au titre des loyers.

(3) Dépenses du Compte d'exploitation corrigées des « Pertes et profits exceptionnels ».

B. — LE CENTRE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES (C. N. I. P. E.)

Le C. N. I. P. E. est une association (loi de 1901) de caractère tripartite (administration, employeurs et syndicats) qui depuis sa création (fin 1968) reçoit une subvention représentant environ 90 % de ses ressources. Cette subvention atteindra 12,07 millions de francs en 1974. Chargé à l'origine d'informer les entreprises sur les moyens d'améliorer leur productivité, le C. N. I. P. E. a reçu depuis 1970 la mission beaucoup plus vaste de développer l'information économique des Français.

Le début de l'année 1973 a vu la mise en place d'une nouvelle structure interne permettant de regrouper les diverses activités autour de deux axes :

— l'information sur la formation permanente prise en charge par le département Formation permanente ;

— l'information économique auprès des différents publics visés par l'intermédiaire du département Information économique.

Parallèlement a été créé un service Diffusion nécessaire pour écouler des productions accrues du C. N. I. P. E., publication écrites ou audio-visuelles, et pour faire connaître les différents services rendus par le C. N. I. P. E.

Cette politique et le surcroît d'activité qui en est résulté ont permis de dégager des recettes (ventes, locations et sessions) qui ont pu partiellement compenser la diminution des moyens entraînée par la stagnation de la dotation budgétaire.

En 1974, les actions de formation menées avec les organisations syndicales de salariés seront prises en charge par le Fonds de la formation professionnelle. Un abattement de 2.250.000 F est donc opéré sur la subvention du C. N. I. P. E. et une somme équivalente est inscrite au budget des services du Premier Ministre.

Le C. N. I. P. E. avait également bénéficié en 1973 d'un crédit de 147.000 F au titre des frais occasionnés par la mission « administration-entreprises » présidée par M. Ripoché. La création du poste de médiateur devait conduire à mettre fin à cette mission dont les crédits sont transférés au budget du ministère chargé des réformes administratives à concurrence de 300.000 F.

En revanche, pour accomplir les missions qui lui demeurent confiées, le C. N. I. P. E. reçoit un crédit supplémentaire de 377.000 F.

C. — LES CONTRATS DE RECHERCHE EN SOCIO-ÉCONOMIE

Les crédits consacrés à la recherche en socio-économie s'élèveront en 1974 à 9.781.000 F soit un accroissement de 1.967.000 F (+ 20 % sur l'année précédente).

Les mesures nouvelles demandées se justifient, d'une part, par le maintien du niveau de l'activité des centres de recherche en raison de l'augmentation des salaires et des prix ; d'autre part et principalement, par la suppression en 1974 d'un crédit complémentaire que la D. G. R. S. T. accordait au Commissariat général du Plan pour permettre à ses actions de recherche d'atteindre le niveau prévu dans le VI^e Plan.

Ces crédits sont dépensés sous forme de contrats de recherches passés avec des bureaux d'études publics et privés par le Commissariat général du Plan et le C. O. R. D. E. S., qui déterminent l'orientation générale des recherches.

Dans le programme du C. O. R. D. E. S., en 1974, l'accent sera mis plus particulièrement sur quelques grands thèmes de recherche qui apparaissent comme de plus en plus importants dans les travaux préparatoires à l'élaboration du VII^e Plan :

— recherches macro-économiques et sociologiques sur les coûts et avantages des différents types de croissance. De telles recherches devraient contribuer à éclairer de nouvelles conceptions du développement tenant compte des critiques adressées aux modèles de croissance actuels ;

— recherches sur les mécanismes nouveaux de l'économie internationale et leur rôle dans le développement de l'inflation, pour laquelle les comportements nationaux seraient également étudiés ;

— recherches sur les facteurs économiques et sociaux qui déterminent sélectivement le développement technique et de l'innovation ; cela en vue d'expliquer notamment pourquoi telle technique concevable, ou déjà au point, n'est pas en fait utilisée et à quelles conditions elle pourrait l'être ;

— recherches sur les effets des politiques économiques (fiscalité, monnaie, crédit, etc.) ; analyse de leur efficacité eu égard à leurs objectifs, analyse de leurs conséquences indirectes ;

— recherches sur les effets des politiques sociales : efficacité directe et conséquences indirectes, en relation avec les comportements des catégories de la population auxquelles elles sont destinées ;

— recherches sur le fonctionnement des marchés du travail et sur les nouvelles clauses d'hétérogénéité de ces marchés : concentration des firmes et politiques d'emploi, fonctions spécifiques des différentes catégories de travailleurs (jeunes femmes, immigrés, ruraux) ;

— recherches sur les processus d'acculturation et sur le rôle des diverses institutions qui contribuent à l'éducation, à la vulgarisation et à l'information : famille, systèmes éducatifs, presse et médias, entreprises, groupements d'usagers et de travailleurs ; ceci concernant aussi bien l'acculturation initiale que la formation continue ;

— recherches sur de nouvelles méthodes pour la planification française, tenant compte d'une part d'un contexte international, ce qui exige de nouveaux critères d'élaboration des politiques à moyen terme ; et tenant compte d'autre part de la

nécessité de prévoir, dans les sociétés industrielles modernes, des méthodes de gestion décentralisées pour répondre aux aspirations tant des régions que des différents groupes de la population.

*
* *

Lors de l'examen du budget du Commissariat général du Plan, auquel la commission a procédé au cours de sa réunion du 15 octobre 1973, diverses questions ont été posées principalement sur l'organisation et le financement des recherches en socio-économie conduites à la fois sous l'égide du Commissariat général et du C. O. R. D. E. S. D'une façon générale, votre commission a eu, comme les années précédentes, son attention attirée par la diversité des administrations passant souvent aux mêmes bureaux d'études, des contrats de recherches sur des sujets très voisins. Il semble qu'en dépit des affirmations prodiguées l'an dernier par l'Administration il manque un organisme de coordination tant au niveau de la communauté des études que de leur exploitation.

D'autres commissaires se sont interrogés sur le rôle actuel du Commissariat général du Plan compte tenu de l'évolution de l'idée même de planification en France. A cet égard, votre rapporteur a formulé une question sur les raisons qui ont conduit au rattachement du Commissariat général du Plan au Ministère chargé des Réformes administratives. Il vous livre la réponse de l'Administration sur ce point :

« Le fait que le Ministre chargé des Réformes administratives ait, parmi ses attributions, une mission d'assistance au Premier Ministre en matière de planification, s'explique par l'évolution récente de la planification française.

« Celle-ci n'est plus une procédure interministérielle de répartition des crédits d'équipement. Elle tend à devenir un projet d'évolution économique et sociale de la société française dans son ensemble.

« Il en résulte que la mise en œuvre des diverses politiques de développement économique et social, d'aménagement du territoire, proposées par le VI^e Plan et envisagées pour le VII^e, font largement appel à des réformes dans l'organisation des services

administratifs de l'Etat, dans la dévolution de compétences aux collectivités locales, dans le développement de la régionalisation politique, administrative et financière, dans l'adaptation des procédures de financement des équipements aux objectifs recherchés.

« Il n'est donc plus possible d'atteindre les objectifs prévus par le Plan sans mettre en œuvre des réformes institutionnelles et administratives qu'il appartient au Ministre chargé des Réformes administratives de proposer et de faire aboutir notamment dans le domaine régional. »

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits du Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité pour 1974.